

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE**

MARDI 10 OCTOBRE 2023

DELIBERATION	N°04/10-10-2023/356
---------------------	----------------------------

Nombre total de Membres Titulaires	:	40
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	40
Quorum	:	21
Nombre de Membres Elus Titulaires présents	:	21
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	17
Nombre de votants	:	38
Adoption	:	38

Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI Paola, ANDREANI Dominique, BENZONI Joseph, CASTELLI Jean-François, CECCARELLI Laurent, CIONI Gilles, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, FRASSATI Jeanne, GOFFI Karina, IENCO Michel, MANICCIA Christophe, MICHELI Virginie, NEGRETTI Pierre, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, ROSSI Antoine, VALERY Olivier, VENTURINI Stefanu, VOLPI Nathalie.

Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir : Mmes, MM.

ABELI Eric à ALBERTINI Jean-Louis, BALDASSARI Nicolas à CECCARELLI Laurent, BALESI Pierre-François à CASTELLI Jean-François, CECCOLI François-Xavier à ROSSI Antoine, COLONNA Caroline à MANICCIA Christophe, DELOVO Cosima Sandra à ORSINI Pierre, FAGGIANELLI François à FRASSATI Jeanne, GALVEZ-OLLANDINI Michael-Anthony à GOFFI Karina, GIOVANNI Auguste à ANDREANI Dominique, LANFRANCHI Marie-Eugénie à DI MENZA Dominique, LEANDRI Marc à BENZONI José, LECA Antoine à VOLPI Nathalie, MARTELLI Marina à PAOLI Jean-François, MAURIZI Jean-André à VENTURINI Stefanu, SANGUINETTI Patrick à NEGRETTI Pierre, SIMONI Barthélémy à VALERY Olivier, TROJANI Paul à DOMINICI Jean.

Membres Associés ayant participé : MM.

ACQUAVIVA François, LE HAY Yves.

OBJET :

Dispositif « Chèques Numériques » :

- **Prolongation du dispositif**
- **Prise en charge des dossiers enregistrés à la CCI au 10 octobre 2023**

Afin de soutenir la numérisation des entreprises insulaires, la CCI de Corse a décidé de cofinancer les initiatives dans ce domaine en lançant le 22 juillet 2022, une action sur le principe de l'attribution d'un chèque numérique.

Cette aide directe permet d'accompagner financièrement, avec le soutien de l'ADEC, les entreprises pour lesquelles le coût des prestations digitales apparaît toujours comme un frein à leur transition numérique, en les incitant à démarrer/ développer leurs projets dans ce domaine.

Le Bureau du 20 décembre 2022, par délibération N°03/20-12-2022, a acté la prolongation de la date de clôture du dispositif au 30 juin 2023 (date de dépôt des demandes).

Par ailleurs, le Bureau du 21 mars 2023 a validé la poursuite de la coopération entre la Collectivité de Corse et la CCI de Corse par le renouvellement sur l'exercice 2023 de la convention des actions économiques concertées.

Enfin, le Bureau du 25 juillet 2023 a acté la prolongation du dispositif, soit l'enregistrement possible des dossiers, jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard, ou bien lorsque le niveau des crédits disponibles sera atteint si cela intervient à une date antérieure à la fin de l'exercice, en conformité avec la durée de validité de la convention CCIC-ADEC 2023.

▪ **Bénéficiaires :**

- Entreprises inscrites au RCS de Corse
- Créées 6 mois au moins avant la date de la demande
- Ayant un effectif inférieur à 20 salariés
- Ayant réalisé un diagnostic numérique auprès de la CCI de Corse

▪ **Dépenses éligibles :**

Dépenses de fonctionnement : Abonnement à des solutions digitales (création de site, marketplace, GRC), publicité digitale, solutions de fidélisation, achat de mots-clés, référencement, nom de domaine, hébergement, etc...

Dépenses d'investissement : Développement / acquisition de site Internet, achat de licences ou d'écrans de diffusion (hors voie publique), achat de logiciels (de partage, fonctions de base, métiers, gestion commerciale...), achat de module de vente en ligne, etc...

Les dépenses de matériel type ordinateur ou caisse connectée ne sont pas éligibles.

▪ **Nature de l'aide :**

La subvention est égale à 50% du montant HT des dépenses éligibles et plafonnée à 1 000 euros par entreprise.

Montant HT des dépenses éligibles	Montant du chèque
A partir de 250 €	125 €
A partir de 500 €	250 €
A partir de 750 €	375 €
A partir de 1 000 €	500 €
A partir de 1 250 €	625 €
A Partir de 1 500 €	750 €
A partir de 1 750 €	875 €
A partir de 2 000€	1 000 €

▪ **Prise en charge des dossiers de demande enregistrés à la CCI au 10 octobre 2023 :**

(Cf Liste des dossiers ci-annexée)

→ Nombre de dossiers enregistrés au 10 octobre 2023 : 6 dossiers pour 5 375 €

→ Nombre total de dossiers au 10 octobre 2023 : 132 dossiers pour 117 875 €

Budget initial :	175 000 € (75 000 €+ 100 000 €)
Total engagé au 10 octobre 2023 :	117 875 €
Budget disponible au 10 octobre 2023 :	57 125 €

Vu la délibération de Bureau CCIC N°03/20-12-2022 du 20 décembre 2022, actant notamment le renforcement de la communication sur cette mesure, la connexion au future COP et au SRDEII ainsi qu'une première prolongation de la date de clôture du dispositif au 30 juin 2023 ;

Vu la délibération de Bureau CCIC N°04/21-03-2023 du 21 mars 2023, actant le projet de convention de mise en œuvre des actions économiques concertées 2023 du SRDEII entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et la Collectivité de Corse / Agence de Développement Economique de la Corse ;

Vu la délibération de Bureau CCIC N°02/25-07-2023 du 25 juillet 2023 actant notamment la prolongation du dispositif, soit l'enregistrement possible des dossiers, jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard, ou bien lorsque le niveau des crédits disponibles sera atteint si cela intervient à une date antérieure à la fin de l'exercice, en conformité avec la durée de validité de la convention CCIC-ADEC 2023 ;

L'Assemblée Générale

- ↪ **Se prononce favorablement sur la prolongation du dispositif, soit l'enregistrement possible des dossiers, jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard, ou bien lorsque le niveau des crédits disponibles sera atteint si cela intervient à une date antérieure à la fin de l'exercice, en conformité avec la durée de validité de la convention CCIC-ADEC 2023 ;**
- ↪ **Acte la prise en charge des dossiers enregistrés à la CCI au 10 octobre 2023.**

Bastia, le 10 octobre 2023

Le Président,

Jean DOMINICI

